

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 117/2019

OBJET : Annule et remplace suite à une erreur matérielle / Travaux d'extension du siège de la CCBA - Lot 9 : Electricité - EEGI BRUNET / Avenant n°1

L'an deux mille dix-neuf et le 4 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 28 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ; Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Cathy HOAREAU à Patrick CASTRO, Catherine MONIER à Claude DIDIER, Sébastien VINCINI à Monique COURBIERES.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadia ESTANG et Monsieur Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que les travaux d'extension du siège sont actuellement en cours. Il précise que des modifications d'aménagement intérieur ont été demandées par le maître d'ouvrage au maître d'œuvre.

Ces modifications portent sur les points suivants :

- **Lot 9 : électricité : entreprise EEGI BRUNET/avenant n°1**

Précision technique : remplacement de la centrale intrusion pour communication GSM. Alimentation des unités intérieures de climatisation de la partie existante. Alimentation des boîtiers vanne.

- Montant HT initial du lot : 24 000.00 €
- Montant de la tranche optionnelle 1 : 784,70 €
- Montant de la tranche optionnelle 2 : 5 672,00 €
- Montant HT de l'avenant n°1 : 1 550.40 €
- Nouveau montant HT du lot : 32 007.10 €
- Evolution cumulée du marché : + 5.09 %

Il précise que la CAO dans sa séance du 27 mai 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'avis de la CAO,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant,

AUTORISE Monsieur le Président à mandater les sommes correspondantes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS